

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

50

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**Convention Arc-En- Rêve Centre d'Architecture et la communauté Urbaine de
Bordeaux - Montant de la Subvention 2014 - Décision**

Madame Bost présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par une délibération n° 2006/531 du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté urbaine avait déjà autorisé M. le Président à signer une convention pluriannuelle avec Arc-en-Rêve, Centre d'Architecture pour les années 2006 à 2009.

Comme il est indiqué dans le préambule de la convention de 2006 : « les réflexions et actions conduites par Arc-en-Rêve intéressent tout particulièrement la Communauté urbaine, car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences. »

Par délibération n° 2009/0558 du 2 octobre 2009, une nouvelle convention pluriannuelle a été adoptée pour les années 2009 à 2011. Par délibération n°2011/0771 du 25 novembre 2011, la convention a été prolongée d'une année supplémentaire.

Compte-tenu de cette convergence d'intérêts toujours d'actualité, par délibération n°2012/0859 du 21 décembre 2012, une nouvelle convention pluriannuelle couvrant les années 2013 à 2015 pour une enveloppe globale de 1 500 000 euros correspondant à une subvention de : (500 000 euros pour 2013, 500 000 euros pour 2014 et 500 000 euros pour 2015) a été adoptée par le Conseil de Communauté.

Conformément à cette convention, notre Établissement Public est sollicité annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc-en-Rêve.

Les principales actions menées par l'association font ressortir un grand succès en terme de la fréquentation et d'accueil du public (expositions, les conférences d'architectures, séminaires, cafés de l'architecture, ...). Ces actions très diversifiées contribuent au développement d'une meilleure connaissance des domaines de l'architecture, de la ville, du

paysage et à la promotion du cadre de vie. Le bilan d'activité 2012 a été approuvé en juillet 2013. Le bilan complet et définitif du programme d'action mené par Arc-en-Rêve pour l'année 2013 sera prochainement établi.

Parmi les actions menées en 2012 :

- 3 expositions dans la galerie blanche :
 - la carte blanche à la jeune architecture, à la découverte de la Nouvelle Agence, qui a travaillé pour la réalisation de la maison Kabakov, dans le cadre des œuvres créées autour du Tramway, et leur projet de logements pour le nouvel éco quartier Ginko,
 - l'installation Légopolitain en exploration des conditions d'habiter à l'heure de l'urgence du développement durable,
 - pour l'Agora 2012 avec comme thème le Patrimoine, une exposition consacrée à la Cité du Grand Parc.

- 3 expositions dans la grande galerie :
 - une consacrée à l'œuvre de l'architecte portugais Eduardo Souto de Moura présentée dans le cadre de la fête de l'Europe, elle s'ouvrait à l'actualité bordelaise par la présentation du projet de logements conçus par l'architecte pour Ginko,
 - l'exposition 50 000, consacrée à « 50 000 logements autour des axes de transport collectif » qui a mis l'honneur cinq visions de cinq équipes qui ont exploré le territoire bordelais et décrypté ses potentiels,
 - enfin Diebédo Francis Kéré avec l'exposition « Bridging the gap/jeter un pont » première exposition dans le monde consacrée à l'architecte burkinabé. Le succès de l'exposition s'est traduit par un très grand nombre de visiteurs et une très grande visibilité, avec une couverture presse des plus élogieuses.

- Pour l'action éducative on retiendra : l'atelier - exposition Légopolitain qui a impliqué de nombreux participants, en convoquant leur créativité et leur regard critique, autour des formes d'organisations soutenables.

- Dans le domaine culturel on souligne le volet « relation extérieures ». La structure est sollicitée localement pour des jurys, des comités de pilotage, des séminaires nationaux et aussi pour l'accueil et des échanges internationaux.

Le programme d'Arc-en-Rêve pour l'année 2014 (cf pièce jointe) s'organise autour d'actions qui relèvent de sa mission de sensibilisation culturelle aux choses qui forment le cadre de vie, et aux processus qui mettent en jeu l'espace, le temps et les acteurs.

Il se concrétise à travers sa programmation qui lui confère une reconnaissance tout à la fois nationale et internationale :

- Les grandes expositions monographiques ou thématiques,
- les expositions qui font découvrir la jeune architecture d'ici,
- les grandes conférences et les rencontres thématiques,
- les cafés de l'architecture, en partenariat avec le journal Sud-ouest,
- les actions de formation, d'éducation, de médiation culturelle,
- le travail d'édition.

Parmi les actions programmées en 2014, on peut citer:

- la Monographie internationale consacrée à l'agence Studio Mumbai, cette exposition donnera lieu à une rencontre thématique,
- le projet de rencontre consacré en Inde,
- signes/ mise en place d'un espace -laboratoire d'exploration du monde, dans la galerie blanche d'arc en rêve,
- un cycle de rencontres associées à ce dispositif d'observation des nouvelles manières d'habiter,
- des actions spécifiques sur les conditions de la qualité de l'aménagement du cadre de vie menées en partenariat avec les professionnels de l'aménagement sous plusieurs formes (séminaires, ateliers, visites de sites...),
- manifestation consacrée aux enjeux actuels de l'architecture et de l'urbanisme, placée sous le titre de « leçon critique architecturale ».

Des actions spécifiques sur les conditions de la qualité, de l'aménagement du cadre de vie seront également menées en partenariat avec les professionnels de l'aménagement (opérateurs du logement, projet Campus).

L'intérêt de ce programme pour notre Établissement Public est donc de nature à justifier que le montant de la subvention de fonctionnement 2014 soit arrêté à hauteur du plafond de 500 000 €, ceci dans le cadre du budget prévisionnel de l'association pour 2014, ci-annexé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération N° 2012/0859 du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2012, autorisant la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2013/2015 avec l'association Arc-en-Rêve Centre d'Architecture,

VU le programme d'actions prévisionnel transmis par Arc-en-Rêve pour l'exercice 2014,

CONSIDERANT le rôle joué par Arc-En-Rêve, Centre d'Architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire communautaire.

Et considérant la volonté de la Cub de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis.

DECIDE

Article 1 : le montant de la subvention de fonctionnement accordée à Arc-en-Rêve pour l'exercice 2014 est arrêté à 500 000 €, sous réserve du vote du budget primitif 2014.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, chapitre 65, article 6574, fonction 8241, CRB UG00/ Code opération 05P007 O001.

Article 3 : M. le Président est autorisé à signer la convention cadre ci-annexée fixant les modalités de versement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

Mme. CHRISTINE BOST